

Initiatives parlementaires

d'aucune restriction. On pourrait y rattacher l'obligation, pour chaque province, de présenter une proposition raisonnable sur les conditions qui pourraient justifier les paiements de transfert.

J'ai recommandé une méthode possible à la Chambre et j'ai proposé un moyen d'exercer une certaine influence. J'espère que les administrateurs des collèges et des universités ainsi que tous ceux qui veulent que les étudiants des collèges et des universités soient traités de façon juste, prendront connaissance de ce débat et travailleront honnêtement à trouver une solution au problème sur lequel nous nous penchons aujourd'hui, après avoir essayé à plusieurs reprises depuis 30 ans de trouver une solution.

Franchement, je dois admettre, et c'est tout à l'honneur de la motion du député de Saint-Boniface, qu'on n'a jamais fait d'effort sérieux en ce sens jusqu'à maintenant, et que cela a causé des difficultés à de nombreux étudiants ou à d'autres personnes désireuses d'entreprendre des études dans notre pays.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir pour appuyer la motion du député de Saint-Boniface.

Juste pour mémoire, mon collègue n'a pas nécessairement demandé un organisme de réglementation, mais une discussion ou un dialogue en vue de simplifier le processus et de le rendre plus compréhensible. Il a manifestement saisi la complexité de la question et il ne demande qu'une discussion.

J'ai été très déçu par le porte-parole du gouvernement qui a déclaré que l'éducation relève de la compétence provinciale et que, de ce fait, nous ne devons pas parler de cette question ni nous en occuper.

En suivant ce raisonnement, nous devrions peut-être dire la même chose pour les soins de santé, l'environnement, toutes les sortes d'imposition, le développement économique et la création d'emplois.

La vérité, c'est que nous ne pouvons plus nous permettre de dire : «Eh bien, c'est votre affaire, je ne veux pas m'en mêler.» L'éducation, plus que jamais auparavant, va devenir maintenant l'affaire de tous, au palier provincial comme aux paliers municipal et fédéral.

Pour appuyer ma déclaration, je voudrais dire au député que ici au Canada actuellement un jeune sur trois ne finit pas ses études secondaires. D'après les dernières statistiques annuelles d'Emploi et Immigration près de 100 000 jeunes abandonnent leurs études avant d'arriver à la treizième année.

D'ici l'an 2000, au moins un million de jeunes Canadiens vont devoir se faire la lutte pour des emplois mal rémunérés ou être confinés au chômage.

On compare cette situation à ce qui se passe dans le monde, au Japon, par exemple on constate que 94 p. 100 des jeunes de 17 ans continuent leurs études.

En Allemagne, par exemple, où 89 p. 100 des jeunes sont encore à l'école à l'âge de 17 ans. En Suède, c'est 78 p. 100. Mais ici au Canada, les chiffres sont bien inférieurs. Seulement 72 p. 100 de nos jeunes poursuivent leurs études après l'âge de 17 ans.

Cela devrait alarmer le gouvernement, qui devrait comprendre que l'éducation ne peut plus relever du seul palier provincial ou municipal. Elle doit relever également du fédéral.

Au fil des ans, une bonne proportion des emplois de notre société étaient mal rémunérés et ne demandaient pas une haute qualification. Mais tout change maintenant à l'approche du XXI^e siècle. Nous nous voyons de plus en plus entrer dans les domaines de la technologie de pointe et des systèmes d'information. En conséquence, on demande à notre main-d'oeuvre d'être plus qualifiée et mieux formée. C'est pourquoi, par exemple, le gouvernement doit insister aujourd'hui sur le recyclage beaucoup plus qu'il ne l'a jamais fait auparavant.

Si on consulte les dernières statistiques d'Emploi et Immigration, qui remontent jusqu'en 1986, on constate que le taux de chômage était de 9,8 p. 100 pour les Canadiens âgés de 15 à 24 ans et ayant fait des études postsecondaires. Ce taux de chômage est bien inférieur à celui de 17,7 p. 100 enregistré pour le même groupe d'âge ne disposant que d'un diplôme d'études secondaires. Cela montre que nous ne pouvons plus éluder le problème et que nous devons au contraire nous y attaquer résolument. Nous ne pouvons plus nous contenter d'en charger d'autres paliers de gouvernement.

Pour ce qui est de reconnaître des équivalences dans le cas d'un étudiant qui change d'université, je trouve qu'il serait normal qu'un étudiant de première année en mathématiques qui a suivi par exemple des cours de calcul